



Formulaire à retourner

par courrier

Commune de Salvan
Cadastre / Service des constructions
Case postale 1
1922 Salvan

par fax

027 761 71 16

par mail

cadastre@salvan.ch

Annonce Début des travaux

Selon l'article 49 alinéa 5 lettre b) de la Loi sur les constructions du 8 février 1996 (LC), le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer la Commune du **début des travaux**

Dossier communal No

Requérant(s)

Propriétaire(s)

Parcelle No

Plan

Rue/no

NPA/Localité

Genre de construction

Maison familiale

Chalet

Locatif/PPE

Transformation

Agrandissement

Autre

Personne de contact

Téléphone

E-mail

Date du début des travaux

.....